



	RÉGION FLAMANDE
	 Vlaanderen verbeelding werkt
DELAI DE REMBOURSEMENT après réception de la remise par Pluxee	
Papier	5 jours ouvrables
Electronique	1 jour ouvrable
ENREGISTREMENT DU/DE LA TRAVAILLEUR·EUSE	Enregistrement du NISS obligatoire
DUREE DE VALIDITE après la date d'émission (en mois) Après le 01/03.2019	12+1
CONDITIONS SUPPLEMENTAIRES DE REMBOURSEMENT	Le titre-service ne peut être remis pour une prestation effectuée + de 12 mois avant la date d'émission du titre.
TITRES-SERVICES ELECTRONIQUES	
App pour travailleur·euse	Jobtracker 2.0 (iPhone, Android)
Prestations encodées par le/la travailleur·euse	Validation automatique après 5 jours (5&4) Voir article ' Délais pour la validation des prestations '
Prestations encodées par les entreprises agréées	Validation automatique après 5 jours (5&4)
App pour les utilisateurs·rices	Titres-services Flandre (iPhone, Android)



TITRES-SERVICES PAPIER	
Champs contrôlés	Tous les champs en particulier sur le NISS et date de prestations
Délais de correction	30 jours
Déclaration	Champs non lisibles et vides sont automatiquement complétés par Pluxee
Marge de tolérance pour champs non lisible Titre est définitivement non remboursé si	<ul style="list-style-type: none"> • Non corrigé après 30 jours • Annulé par l'utilisateur-riche • Périmé • La prestation a été effectuée + de 12 mois avant la date d'émission du titre
SERVICE CLIENTELE UTILISATEUR-RICHE	 02/401 31 30
NUMERO DE COMPTE BANCAIRE pour les commandes de titres-services	BE41 0017 7246 2610
% DE DEDUCTIBILITE DU TITRE-SERVICE POUR L'UTILISATEUR-RICHE (àpd 1/1/24)	20% (sur les 198 premiers titres-services)


Processus de remboursement du Titre-Service de la région Flamande depuis le 01/02/2025

Mois d'émission du titre-service	Remboursement aux Entreprises basé sur base du :	Mois de prestation	Valeur de remboursement
Chèques émis après le 01/01/2023	Mois d'émission	Pas d'application	26,98 €
Chèques émis après le 01/11/2023	Mois d'émission	Pas d'application	27,52 €
Chèques émis après le 01/05/2024	Mois d'émission	Pas d'application	28,07 €
Chèques émis après le 01/02/2025	Mois d'émission	Pas d'application	28,63 €

RÉGION WALLONE



DELAIS DE REMBOURSEMENT après réception de la remise par Pluxee	
Papier	5 jours ouvrables
Electronique	2 jours ouvrables
ENREGISTREMENT DU/DE LA TRAVAILLEUR·EUSE	Enregistrement du NISS obligatoire
	Données contractuelles obligatoires
DUREE DE VALIDITE après la date d'émission (en mois) Après le 01/03.2019	8+2
CONDITIONS SUPPLEMENTAIRES DE REMBOURSEMENT	Max 177h/mois par travailleur-euse + le titre-service ne peut être remis pour une prestation effectuée + de 12 mois avant la date d'émission du titre.
TITRES-SERVICES ELECTRONIQUES	
App pour travailleur-euse	Jobtracker 2.0 (iPhone, Android)
Encoder les prestations via l'IVR via une ligne fixe	 0800/35 180 (gratuit)
Encoder les prestations via l'IVR via un téléphone mobile	 0800/35 180 (gratuit)
Prestations encodées par le/la travailleur-euse	Validation automatique après 5 jours (5&4) Voir article ' Délais pour la validation des prestations '
Prestations encodées par les entreprises agréées	<ul style="list-style-type: none"> • Validation automatique après 60 jours • Rappel vers les utilisateurs-rices après 10 et 20 jours
App pour les utilisateurs-rices	Titres-services Wallonie (iPhone, Android)

TITRES-SERVICES PAPIER	
Champs contrôlés	Tous les champs
Délais de correction	Jusqu'à la date de péremption du titre pour les entreprises agréées
Déclaration	Seuls les champs non lisibles sont complétés par Pluxee
Marge de tolérance pour champs non lisible	Marge de tolérance à partir de 100 titres dans la remise
Titre est définitivement non remboursé si	<ul style="list-style-type: none"> • Non corrigé avant la date de fin de validité du titre • Annulé par l'utilisateur-riche • Périmé • Prestations > 177h pour un-e travailleur-euse • La prestation a été effectuée + de 12 mois avant la date d'émission du titre
SERVICE CLIENTELE UTILISATEUR-RICHE	 02/401 31 70
NUMERO DE COMPTE BANCAIRE pour les commandes de titres-services	BE15 0017 7247 4330
% DE DEDUCTIBILITE DU TITRE-SERVICE POUR L'UTILISATEUR-RICHE (àpd 1/1/24)	10% (sur les 150 premiers titres-services)


Processus de remboursement du Titre-Service de la région Wallonne depuis le 01/02/2025

Mois d'émission du titre-service	Remboursement aux Entreprises basé sur base du :	Mois de prestation	Valeur de remboursement
Chèques émis après le 01/01/2024	Mois d'émission	Pas d'application	28,98 €
Chèques émis après le 01/05/2024	Mois d'émission	Pas d'application	29,36 €
Chèques émis après le 01/07/2024	Mois de prestation	Prestation après le 01/01/2023	28,98 €
		Prestation après le 01/05/2024	29,36 €
		Prestation après le 01/02/2025	29,75 €
Chèques émis après le 01/01/2025	Mois de prestation	Prestation après le 01/01/2023	29,18 €
		Prestation après le 01/05/2024	29,56 €
		Prestation après le 01/02/2025	29,95 €

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



DELAIS DE REMBOURSEMENT après réception de la remise par Pluxee	
Papier	5 jours ouvrables
Electronique	1 jour ouvrable
ENREGISTREMENT DU/DE LA TRAVAILLEUR·EUSE	Enregistrement du NISS obligatoire Données contractuelles obligatoires
DUREE DE VALIDITE après la date d'émission (en mois) Après le 01/03.2019	6+1
CONDITIONS SUPPLEMENTAIRES DE REMBOURSEMENT	Max 176h/mois par travailleur·euse + le titre-service ne peut être remis pour une prestation effectuée + de 12 mois avant la date d'émission du titre.
TITRES-SERVICES ELECTRONIQUES	
App pour travailleur·euse	Jobtracker 2.0 (iPhone, Android)
Encoder les prestations via l'IVR via une ligne fixe	☎ 0800/355 30 (gratuit)
Encoder les prestations via l'IVR via un téléphone mobile	☎ 02/547 54 97 (tarif zonal)
Prestations encodées par le/la travailleur·euse	Validation automatique après 5 jours (5&4) Voir article ' Délais pour la validation des prestations '
Prestations encodées par les entreprises agréées	<ul style="list-style-type: none"> • Validation automatique après 60 jours • Rappel vers les utilisateurs·rices après 10 et 20 jours
App pour les utilisateurs·rices	Titres-services Bruxelles (iPhone, Android)

TITRES-SERVICES PAPIER	
Champs contrôlés	Tous les champs
Délais de correction	30 jours
Déclaration	Seuls les champs non lisibles sont complétés par Pluxee
Marge de tolérance pour champs non lisible	Marge de tolérance à partir de 100 titres dans la remise
Titre est définitivement non remboursé si	<ul style="list-style-type: none"> • Non corrigé après 30 jours • Annulé par l'utilisateur-riche • Périmé • Prestations > 176h pour un-e travailleur-euse • La prestation a été effectuée + de 12 mois avant la date d'émission du titre
SERVICE CLIENTELE UTILISATEUR-RICHE	 02/401 31 60
NUMERO DE COMPTE BANCAIRE pour les commandes de titres-services	BE28 0017 7246 3620
% DE DEDUCTIBILITE DU TITRE-SERVICE POUR L'UTILISATEUR-RICHE (àpd 1/1/24)	15% (sur les 172 premiers titres- services)

Processus de remboursement du Titre-Service de la région Bruxelles Capitale depuis le 01/02/2025

Mois d'émission du titre-service	Remboursement aux Entreprises basé sur base du :	Mois de prestation	Valeur de remboursement
Chèques émis après le 01/11/2023	Mois d'émission	Pas d'application	27,81 €
Chèques émis après le 01/05/2024	Mois d'émission	Pas d'application	28,37 €
Chèques émis après le 01/01/2025	Mois de prestation	Prestation après le 01/01/2023	27,26 €
		Prestation après le 01/11/2023	27,81 €
		Prestation après le 01/05/2024	28,37 €
		Prestation après le 01/02/2025	28,94 €